



Pour la Cité humaine - Les Droits du piéton

7, rue Major Martin – 69001 LYON

Association déclarée à la Préfecture du Rhône depuis 1975

Le 22 avril 2024

Pierre RAUZADA
Président

pierre-henri.rauzada@orange.fr
www.pietons69.e-monsite.com

Objet : soutien total à la Mairie du 2e Adt.

Déplacements & Stationnement – Fiche N°98

A l'attention de monsieur Mohamed CHIH
Adjoint au Maire de Lyon

Monsieur,

Ce n'est que trop tardivement que je vous écris ce jour mais mon Association ne peut pas ne pas réagir à l'article paru dans Le Progrès du vendredi 08 mars dernier.

Un article intitulé « Malgré l'interdiction, les scooters sont rois sur le cours Charlemagne ».

A l'encontre de la Mairie du 2e arrondissement, mon Association a totalement soutenu et soutient encore la piétonnisation du cours Charlemagne, à savoir la partie comprise entre la rue Montrochet et le quai Antoine Riboud : ➔ voir PJ : BA N°49, page 3.

Mais à la condition sine qua none que les piétons soient en totale sécurité, et non pas soumis à un danger d'accidentologie provenant des scooters et des motos qui empruntent quotidiennement cette section piétonne du cours !

C'est pourquoi **mon Association soutient totalement, à 100% la Mairie du 2e Adt** qui demande « la mise en place immédiate de mesures strictes » contre ces deux-roues motorisés.

La Métropole dit que cette piétonnisation est un succès pour 85% des usagers. Mais c'est justement parce que c'est un franc succès qu'il faut verbaliser et non pas dire simplement que l'on agit.

En effet, à qui fera-t-on croire que les scooters et motos continueraient à rouler dans cette section piétonne s'ils étaient **vraiment et durablement** verbalisés ? La réponse est simple : certainement pas à mon Association.

Car il ne s'agit pas de contrôler, mais de sactionner et donc de verbaliser systématiquement, sans faille aucune, et j'écrirai même sans pitié. Oui, sans pitié ! Et si la Loi vous autorise même à confisquer ces engins motorisés, il faut confisquer ces scooters et motos.

Monsieur l'Adjoint, pour mon Association, les deux-roues motorisés sont devenus **la nouvelle plaie urbaine**, plus encore que la voiture qui est largement remise à sa place, et c'est tant mieux.

Les scooters et motos se contrefoutent des potelets et barrières anti-intrusion, se contrefoutent des bornes escamotables qui encadrent les aires piétonnes, se contrefoutent des coussins berlinois qui freinent la vitesse des voitures et camions, se contrefoutent des pistes cyclables en roulant à l'intérieur.

En une phrase, ils sont un défi à toute politique voulant vraiment apaiser et humaniser la ville. Ce défi, il faut avoir le courage politique de vraiment l'affronter et surtout il faut le gagner !

Je vous adresse, Monsieur l'Adjoint, mes très sincères salutations.

M. Pierre RAUZADA

Copie pour information :

- M. Pierre OLIVER, maire du 2e Adt
- M. Valentin LUNGENSTRASS, adjoint au Maire de Lyon
- Association La Ville à Vélo
- Le Progrès
- La Tribune de Lyon